Compte-rendu du conseil municipal du mardi 24 novembre 2020

Présents: MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Bréard-Mêlé, Brigitte Clutier, Yvon Blondon, Isabelle Joyet, Colette Andrevon, Didier Faye, Sébastien Brasy, Angélique Fanget, Nathalie Chanaux, Jonathan Vallet, Frédéric Finand (retard excusé, arrivée à 21h33).

Absents excusés : Pierre-Marie Roche, Stéphane Goncalves, Françoise Berthois. Le conseil est ouvert à 20h 30.

Approbation du compte rendu de CM du 13 octobre à l'unanimité des présents.

1. Autorisation donnée au Maire pour demandes de subventions.

- Il s'agit d'autoriser le montage des dossiers de demandes de subventions jusqu'au 31/03/2021 afin de connaître l'éligibilité aux aides financières, ce qui permet une programmation plus facile des travaux.
- Ce pouvoir n'engage pas la réalisation des travaux.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Travaux de voirie sur les chemins d'accès du gîte Finand et accès maison Ihring

Dans les 2 cas il s'agit de chemins ruraux dont l'entretien incombe habituellement aux propriétaires; mais la Mairie peut les prendre en charge en tout ou partie, en raison des conditions particulières (accès commerce, danger, urgence).

Pour le gîte, et le studio professionnel d'enregistrement qui lui est rattaché, l'accès est difficile pour les locataires et/ou les usagers du studio ; la reprise du chemin pourrait aussi permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales.

L'accès à la maison Ihring (depuis le chemin du Mont Felix) est en forte pente, se creuse avec les eaux de pluie, et peut présenter un réel danger pour un véhicule.

- Accès au gite Finand : Présentation de 2 devis pour 300m2 à traiter:
 - Solution bicouche par la société Eiffage à 5700 € TTC (4750€ HT)
 - Solution gravier concassé par la société Brochier à 4627€ TTC (3850€ HT)

La solution technique bicouche d'EIFFAGE ne semble pas suffisamment durable dans le temps face aux intempéries, et au passage de véhicules agricoles, ou de matériel forestier, bien que plus onéreuse; elle n'est donc pas retenue par le conseil municipal.

Vote : adopté à l'unanimité

Accès à la maison Ihring :

2 devis pour 32m2:

- Société Brochier en enrobé : 7304,8 € HT dont la pose de caniveaux à prendre en charge par les propriétaires.
- Société Eiffage, enrobé à 130kg /m2 : 3766€ HT dont 610 € HT environ à charge du propriétaire.

L'offre de prix d'Eiffage est plus concurrentielle. Travaux au printemps 2021

Vote : adopté à l'unanimité

3. Subvention complémentaire au CCAS.

- Elsa Bréard-Mêlé expose la situation. Faute de ligne budgétaire dédiée, le budget actuel du CCAS ne peut pas couvrir des situations d'urgence.
- La majorité du budget voté était affecté jusqu'ici au repas des aînés. Cette année, le repas sera remplacé par un colis de 15€ remis au plus de 70 ans, au lieu d'un repas ouvert au plus de 65 ans. Les colis pourront être distribués lors d'une permanence, ou livrés à domicile.

- Il est proposé que le surplus de budget après paiement des colis des aînés soit reversé au CCAS
- La cérémonie des vœux n'aura pas lieu en 2021, la commune dispose disposera d'un complément de budget si nécessaire.

Vote : Proposition de subvention complémentaire de 1400€ au CCAS adoptée à l'unanimité.

4. Révision de crédit pour budget communal:

- La DGFIP nous demande de corriger une erreur d'imputation de budget sur les charges d'emprunt de la mairie, sans incidence financière.
- Nécessité de mettre une recette sur l'article indument imputé, et une dépense sur l'article devant être imputé.

Vote : rectification sur la bonne ligne d'imputation adoptée à l'unanimité.

5. Règlement intérieur du conseil municipal :

- Il est fait lecture du projet de règlement du Conseil Municipal
- Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. M. le Maire propose d'en tenir un en 2021. (Arrivée de F. FINAND à 21h33).
- Le droit d'expression de l'opposition est codifié par ce règlement

6. Prime COVID pour le personnel:

 La possibilité est offerte par l'Etat d'octroyer une prime COVID à hauteur d'un total global de 5000€ avec exonération des charges.

Le personnel communal : 13 personnes

- 2 mairies (tps complet)
- 1 emploi à la poste avec complément à l'école
- 2 agents techniques (tps complet)
- 8 temps partiels à l'école

La discussion porte sur les différentes options de répartition : la même prime pour tous, ou une modulation selon les grades. Il en résulte que la prise en compte des emplois à temps partiels et fractionnés et de l'investissement du personnel face à la crise de la Covid et aux exigences sanitaires doivent être valorisés. Il est proposé de voter sur une prime de 300 € pour les 4 employés à temps complet et de 500 € pour les autres.

Vote : Pour éviter tout conflit d'intérêt, Frédéric Finand dont l'épouse est employée municipale ne prend pas part au vote.

Contre: 1 - Pour: 10

Questions diverses:

- Une visite de l'école avec l'organisme SOLIHA (Solidarité habitat) a eu lieu avec pour but l'étude de la possibilité de réhabilitation de l'école primaire en logements sociaux. Il existe une solution potentielle de financement en usufruit temporaire pour SOLIHA pendant la durée nécessaire pour rembourser les frais engagés.
- 2 terrains jouxtant l'école qui sont sans accès, seraient potentiellement intégrables au projet de reconstruction / restructuration des bâtiments scolaires
- La révision du PLU pour destination du terrain sous parking de l'église a été approuvée par le conseil communautaire d'EBER.
- Présentation du nouveau site internet de la commune.